

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202503-027

Du 19 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Lablachère, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean-Pierre, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, GALLET Françoise, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : CHOTIN Marie-Hélène, (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de CARRIER Martine).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 30

Pouvoir : 4

Date de la convocation 13 mars 2025

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE A JOYEUSE

Le Président rappelle que la requalification de la médiathèque intercommunale centrale de Joyeuse est un objectif prioritaire du PCSES du service lecture publique du Pays Beaume-Drobie. L'objectif du projet d'agrandissement est à la fois de mieux servir les usagers du site ainsi que les bibliothèques de proximité desservies par l'équipement.

Pour cela, il a été décidé d'engager les travaux d'extension de la médiathèque de Joyeuse. Le bâtiment actuel de 200m², va recevoir une extension d'environ 100 m².

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 350 000 € HT avec une maîtrise d'œuvre à 50 000 € HT soit une opération à 400 000 € HT, le projet d'agrandissement peut être financé par la Région (Contrat n°2) avec 90 000 € de subvention et par l'Etat, via la DGD, à hauteur de 230 000 €.

Le Conseil Communautaire,

Ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

- Engager** le projet d'agrandissement de la médiathèque à Joyeuse,
- Approuver** le budget prévisionnel et le plan de financement du projet,
- Solliciter** la DGD 2025 auprès de la DRAC Auvergne Rhône Alpes,
- Autoriser** le Président à déposer le dossier de subventions à la DRAC,
- Autoriser** le Président à déposer le permis de construire,
- Autoriser** le Président à lancer la consultation des entreprises pour les travaux,
- Autoriser** le Président à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et à signer au nom de la collectivité tout document qui s'y rapporte.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président



Jean-Marc DEYDIER BASTIDE

Secrétaire de séance